



Bruxelles, le 26 mai 2015  
(OR. en)

9163/15

TELECOM 126  
COMPET 246  
AUDIO 14  
DIGIT 42  
MI 340  
PI 36  
DATAPROTECT 88  
CYBER 41  
EDUC 157

**NOTE**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Stratégie pour un marché unique numérique - Échange de vues

---

La présidence lettone a élaboré le document de réflexion figurant en annexe afin qu'il serve de base à l'échange de vues qui aura lieu lors de la session du Conseil TTE (Télécommunications) du 12 juin 2015.

**Document d'information et questions de la présidence à l'intention des ministres**

En octobre 2013, le Conseil européen a souligné la nécessité d'accélérer les investissements (par un cadre réglementaire renforcé et une utilisation optimale des fonds de l'UE), l'importance du big data et de l'informatique en nuage, la nécessité d'améliorer l'interopérabilité et la portabilité du contenu et des données, et l'importance que revêtent un renforcement de la confiance dans l'économie numérique, et une modernisation des administrations publiques, ainsi que l'amélioration des compétences numériques nécessaires et la stimulation de l'innovation. La présidence lettone contribue à faciliter la réalisation des ambitions formulées dans les conclusions du Conseil européen d'octobre 2013 (doc. EUCO 169/13 du 25 octobre 2013), ainsi que du programme stratégique pour l'Union à l'ère du changement, défini par le Conseil européen de juin 2014 (doc. EUCO 79/14 du 27 juin 2014).

Depuis le début de son mandat, la nouvelle Commission européenne a fait de la création du marché unique numérique l'une de ses principales priorités, comme le confirme la stratégie pour un marché unique numérique en Europe (COM(2015) 192 final) que le collège des commissaires a approuvée le 6 mai 2015. Dans cette stratégie, la Commission constate que le passage de l'économie mondiale au numérique s'accélère et que les technologies de l'information et de la communication (TIC) ne sont plus un secteur parmi d'autres, mais constituent la base sur laquelle reposent tous les systèmes économiques novateurs modernes. L'internet et les technologies numériques transforment notre manière de vivre et de travailler et ont une incidence sur la vie sociale en pénétrant tous les secteurs de l'économie et de la société.

L'ampleur et la rapidité de ces bouleversements offrent des perspectives extrêmement prometteuses pour l'innovation, la croissance et l'emploi. Elles posent aussi aux pouvoirs publics des problèmes de fond difficiles qui exigent une action coordonnée de la part de l'UE. Les États membres sont confrontés à des problèmes similaires, mais l'échelle nationale est trop limitée pour leur permettre de tirer parti de toutes les occasions liées à ces transformations et de relever tous les défis qu'elles posent. C'est pourquoi la présidence lettone a fait de la dimension numérique l'une de ses grandes priorités.

Un marché unique numérique est un espace dans lequel la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux est garantie. C'est un espace où les particuliers et les entreprises peuvent, sans solution de continuité et en toute sécurité, quels que soient leur nationalité et leur lieu de résidence, accéder et se livrer à des activités en ligne dans un cadre garantissant une concurrence loyale et un niveau élevé de protection des consommateurs et des données à caractère personnel.

L'Europe possède les capacités nécessaires pour être un chef de file de l'économie numérique mondiale mais, actuellement, elle ne les exploite pas au mieux. L'UE est freinée par un phénomène de morcellement et des entraves qui n'existent pas sur le marché unique physique. Si ces entraves au sein du marché européen disparaissaient, le PIB de l'UE pourrait augmenter de 415 milliards d'euros<sup>1</sup>. L'économie numérique peut favoriser le développement des marchés et permettre de fournir de meilleurs services à des prix plus avantageux, d'élargir les choix disponibles et de créer de nouvelles possibilités d'emploi. Un marché unique numérique peut favoriser la création de nouvelles jeunes entreprises (start-ups) et permettre aux entreprises existantes de se développer en profitant des débouchés offerts par un marché de plus de 500 millions de personnes. Par ailleurs, la demande en matière de cybersécurité offre à l'UE une occasion unique de répondre à la demande de solutions fiables dans le domaine des TIC en Europe en intensifiant les efforts de recherche et d'innovation et en mettant au point des produits et des solutions fiables en matière de cybersécurité, ce qui permettra de contribuer à l'économie numérique européenne.

La stratégie pour un marché unique numérique en Europe qui a été récemment publiée repose sur trois piliers:

- *Améliorer l'accès aux biens et services en ligne dans toute l'Europe pour les consommateurs et les entreprises: à cette fin, il est nécessaire d'éliminer rapidement les principales différences entre l'environnement en ligne et l'environnement physique pour lever les obstacles à l'activité en ligne transfrontière.*
- *Mettre en place un environnement propice au développement des réseaux et services numériques: pour ce faire, il faut disposer d'infrastructures et de services de contenu ultra-rapides, sûrs et fiables, soutenus par des conditions réglementaires qui favorisent l'innovation et l'investissement et garantissent une concurrence loyale et des règles du jeu équitables.*
- *Optimiser le potentiel de croissance de l'économie numérique européenne: pour atteindre cet objectif, il faut investir dans les infrastructures et technologies d'information et de communication, telles que l'informatique en nuage et le big data, ainsi que dans la recherche et l'innovation, afin de stimuler la compétitivité industrielle et d'améliorer les services publics, l'intégration et les compétences.*

La présidence lettone salue cette stratégie globale et ambitieuse. Elle espère que celle-ci donnera un nouvel élan aux travaux relatifs à l'achèvement du marché unique numérique et qu'elle sera approuvée par les chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de juin.

---

<sup>1</sup> Document de travail des services de la Commission intitulé "A Digital Single Market Strategy for Europe – Analysis and Evidence" (Stratégie pour un marché unique numérique en Europe - Analyse et éléments probants) [SWD(2015) 100] (en anglais uniquement).

## Débat ministériel

Lors de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" du 12 juin 2015, les ministres seront invités à procéder à un échange de vues sur la stratégie et à formuler des orientations concernant les mesures requises pour poursuivre la mise en œuvre du marché unique numérique.

Au cours de ce débat, la présidence souhaiterait souligner l'importance que revêtent les nouvelles initiatives législatives et non législatives qui sont proposées dans la stratégie, en particulier en ce qui concerne: 1) la révision prévue de l'actuel cadre réglementaire en matière de télécommunications afin de l'adapter à l'évolution rapide du secteur des télécommunications qui entraîne de nombreux autres défis; 2) les mesures prévues dans le domaine de la livraison de colis et leurs effets probables sur d'autres éléments connexes du marché unique; 3) la révision prévue de la directive "vie privée et communications électroniques" et ses effets positifs attendus sur le respect de la vie privée des Européens dans le cyberspace; 4) les initiatives envisagées concernant le principe d'"une fois pour toutes", la "libre circulation des données" et l'"informatique en nuage en Europe", les travaux visant à mettre en place un "portail numérique unique", l'interopérabilité sectorielle, les normes dans le domaine des TIC et les signatures électroniques.

La présidence considère que les actions menées dans le cadre du marché unique numérique sont étroitement liées et se renforcent mutuellement, et qu'elles doivent être mises en œuvre de manière coordonnée afin qu'il soit possible d'en tirer pleinement parti. La présidence estime que les débats qui auront lieu lors de la prochaine session du Conseil permettront de mettre en évidence les points sur lesquels des orientations supplémentaires des dirigeants, réunis au sein du Conseil européen, faciliteraient la poursuite des travaux relatifs au marché unique numérique. La présidence fera la synthèse des principaux messages issus de ces débats et des conclusions du Conseil dans une lettre relative à la stratégie qu'elle adressera au président du Conseil européen dans la perspective du Conseil européen de juin.

Compte tenu de ce qui précède, les délégations sont invitées à faire part de leur point de vue sur les questions suivantes:

*Estimez-vous que la stratégie aborde l'ensemble des principales questions qui se posent en ce qui concerne l'achèvement du marché unique numérique et dans quelle mesure les priorités numériques de votre État membre coïncident-elles avec les actions présentées dans la stratégie?*

*Que proposeriez-vous pour mieux coordonner la stratégie et assurer sa mise en œuvre harmonieuse et efficace, en particulier en ce qui concerne les quatre points mis en avant par la présidence?*